



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LÉGIFRANCE
Modernisation

Retour d'expérience du projet LEGIFRANCE

26 novembre 2020

Véronique Lehideux – Directrice adjointe (DILA)

*Emmanuel Cortes – Responsable du département de l'information légale (DILA)
et directeur du projet pour la maîtrise d'œuvre*



L'histoire d'une modernisation en six points

- Légifrance au service de l'accessibilité et de la lisibilité du droit depuis 2002
- Pourquoi moderniser ?
- La méthode utilisée
- Les chantiers de la modernisation
- Le retour d'expérience sur le projet
- Et demain...

- ❖ La décision 99-421 rendu par le Conseil constitutionnel le 16 décembre 1999 confère une valeur constitutionnelle à l'accessibilité et la lisibilité du droit.
 - La création du service public de la diffusion du droit (décret 2002-1064) et la mise à disposition gratuite du site Légifrance le 15 septembre 2002 constituent les premières réponses à cette décision constitutionnelle.
 - Un site internet devenu au fil du temps une référence (de 2 millions à plus de 125 millions de visites par an)
 - Un site sous la direction éditoriale du SGG, opéré par la DILA
 - Un site ayant connu peu d'évolutions :
 - 2002 : mise en ligne de Légifrance
 - 2008 : reprise de données et modernisation des processus de consolidation -> mise en ligne « quotidienne » des textes consolidés et codes (versus hebdomadairement)



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance en images : un site « portail »

LÉGIFRANCE
Modernisation

1999



Première ébauche

2002



Ouverture officielle
2 millions de visites

2005



**10 millions
de visiteurs uniques**

2008



**Nouvelle version
avec plus de fonctionnalités**

2012



**Évolution vers la dernière version
avant bascule**
84 millions de visites



Pourquoi moderniser ?

- Un socle technique obsolète (sécurité, continuité de service, fonctionnalités, ...)
 - Un site non adapté aux nouveaux usages numériques et notamment au développement des usages en mobilité (tablettes, smartphones...)
 - Un site « non accessible à tous » (supposant la connaissance préalable des bases de données juridiques, un guide de prise en main de 100 pages)
 - Un back-office à moderniser et une automatisation de procédures pour gagner en efficience
 - Des fonds à enrichir
- Décision du Premier ministre début 2017 d'engager le projet global de modernisation (site et modules d'alimentation basés sur des API) avec l'objectif de faciliter pour chacun l'accès au droit et la réutilisation des données



La méthode utilisée

- La conception du site Légifrance s'est fondée sur :
 - la prise en compte des besoins des utilisateurs à travers un panel (une centaine de personnes professionnels ou non) ;
 - une méthode semi-agile pour donner à voir le produit au plus tôt ;
 - la mise à disposition progressive d'une version bêta pendant 11 mois (4000 retours et plus de 8 M de pages vues) ;
 - la prise en compte des retours (qui se poursuit après la mise en production du site modernisé).



Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus Dans tous les champs Rechercher un mot, une expression, une référence ...





- La modernisation du site Légifrance a été menée à travers sept chantiers principaux :
 - le remplacement du socle technique vieillissant ;
 - le paramétrage du moteur de recherche (Elasticsearch) pour la mise à disposition d'une recherche transversale ;
 - de nouvelles fonctionnalités (ChronoLégi, fonction de comparaisons, réglage de la proximité, une recherche avancée multicritères, copier-coller, liens pérennes,...) ;
 - la refonte de l'ergonomie ;
 - un système nativement basé sur des interfaces de programmation (API exposées à travers la plateforme Piste de l'AIFE) ;
 - un chantier de numérisation et d'océrisation des JO depuis 1869 en lien avec la BNF ;
 - le renforcement de la sécurité globale pour s'assurer de la continuité de publication du Journal officiel (dont un site de secours).



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le nouveau Légifrance

LÉGIFRANCE
Modernisation





- En cours de développement : l'agile n'est pas toujours si agile ... (défaut de maîtrise du prestataire est « payé » par le client, = x sprints en plus) → impact délai
- Ouverture de la bêta : un succès avec 70 % de retours positifs ou neutres ; version maintenue plus longtemps à cause du premier confinement
- Lancement : quelques bugs (impact mal évalué)
 - Montée en charge de la plateforme : pbs techniques la première semaine (non visibles car usages très différents de l'ancienne plateforme / écarts des scenarii)
 - Fort impact négatif des référencements par les moteurs de recherche (les défauts existant ont été attribués au nouveau site)
 - Inversion de la perception du nouveau site : 70 % de mécontents parmi ceux qui écrivent



Le retour d'expérience (2/2)

- Un dispositif d'accompagnement dédié (« Votre avis » + mel + réseaux sociaux) = 400 messages / jour la première semaine ; un outil qui permet de comprendre le besoin
 - Quelques semaines après le lancement :
 - 4 versions déployées (+ 1 à venir retardée à cause de l'attaque informatique de notre prestataire)
 - Trafic stable, 40 000 utilisateurs par jour, une consultation en hausse par API
- **La co-construction a ses limites** : seuls ne vont sur une bêta que ceux qui sont favorables au changement (l'autre version coexiste : on peut y retourner) ; la rupture forte est rejetée (« un site sans évolution ne devrait jamais évoluer »)
- Un site de référence comme **Légifrance doit continuer à évoluer régulièrement** sans « à coups » et sur le fondement des attentes usagers (dans la limite du « possible » / exemple : le surlignage des termes recherchés)



- Légifrance ne va donc pas rester figé pour douze nouvelles années !
- Le site bénéficiera désormais d'un suivi continu et de nouvelles évolutions sont d'ores et déjà prévues :
 - Amélioration de la navigation dans les codes et textes consolidés
 - Travaux sur l'ergonomie des écrans de recherche avancée et en premier lieu de jurisprudence
 - La troncature sur tous les champs
 - La réintégration des plans de classement du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation
 - Intégration des liens vers service-public.fr
 - La mise à disposition d'un espace personnel et des alertes personnalisables
 - Et en continu la mise à jour de la plateforme tous les 3 mois environ



Pour contacter Légifrance

- L'écoute des utilisateurs reste une priorité.
- Des outils sont proposés pour prendre contact avec Légifrance :
 - « Votre avis » (application hotjar/ bouton à droite de chaque page) : cet outil offre la possibilité de faire part d'une remarque, d'une difficulté, d'une erreur d'un commentaire : solution préconisée pour retrouver aisément la recherche en cours et les API ;
 - pour mémoire, le courriel Légifrance.

L'équipe Légifrance répond systématiquement à toutes les interrogations des utilisateurs et prend en compte les remarques pour faire évoluer le site.